

Le Secrétaire Général  
Directeur des Services

Monsieur Laurent MICHEL  
Directeur Général de l'Energie et du Climat  
Ministère de la Transition Ecologique et  
Solidaire  
Tour Séquoïa  
1 place Carpeaux  
92800 PUTEAUX

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la préparation de la cinquième période du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, plusieurs modalités ont d'ores et déjà été officialisées par arrêtés et seront applicables avant la fin de la quatrième période. C'est le cas notamment de certaines bonifications de l'opération « Coup de Pouce Chauffage » (remplacement d'une chaudière hors condensation par une chaudière au gaz à très haute performance énergétique ou encore d'un ancien émetteur électrique fixe par un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées), qui prennent fin au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Si la question n'est désormais plus de discuter du bien-fondé de ces dispositions, la CAPEB est néanmoins alertée depuis quelques semaines par de nombreuses entreprises artisanales qui font part de leur inquiétude quant au délai de réalisation des travaux concernés, fixé entre le 30 juin (date limite d'engagement des travaux) et le 30 septembre 2021 (date d'achèvement).

Comme le Président de la CAPEB a pu l'exprimer à plusieurs reprises, l'activité de nos entreprises est actuellement confrontée à d'importantes difficultés d'approvisionnement en matériaux et matériels qui se font sentir depuis plusieurs semaines et vont s'amplifier jusqu'à la période estivale. Cette situation a d'ailleurs été confirmée par le Ministère de l'Economie par voie de communiqué de presse du 20 mai dernier.

D'autres éléments de conjoncture viennent accroître la tension sur l'activité de nos entreprises : un nombre de jours de carnets de commande élevé (102 jours à début avril), une difficulté grandissante de recrutement de main d'œuvre qualifiée sans oublier une période estivale qui imposera inéluctablement un ralentissement de l'activité (principalement le mois d'août).

.../...

CONFÉDÉRATION  
de l'ARTISANAT et des  
PETITES ENTREPRISES  
du BÂTIMENT

2, rue Béranger  
75140 Paris Cedex 03

Tél. : 01 53 60 50 00  
Fax : 01 45 82 49 10

[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)  
Siret n° 775 682 107 00054

Pour toutes ces raisons et afin de permettre à nos entreprises artisanales du bâtiment d'accompagner efficacement leurs clients dans leurs travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs logements, la CAPEB demande que la date d'achèvement des opérations Coups de Pouce supprimées au 1<sup>er</sup> juillet 2021 puisse être décalée de 2 mois, soit au 30 novembre 2021.

Souhaitant que notre demande mesurée, basée sur l'expérience et le pragmatisme, retienne toute votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Henry Halna du Fretay



Affaire suivie par : Y. Le Port  
Tel : 01.53.60.50.21  
Mail : [y.le\\_port@capeb.fr](mailto:y.le_port@capeb.fr)

Objet : modalités d'application de la suppression d'opérations Coups de Pouce